PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION COMMUNAUTAIRE A LA ROCHE-SUR-YON

CONCERTATION PREALABLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'OUVERTURE

Date : mercredi 11 janvier 2023, de 19h à 21h

Lieu : La Roche-sur-Yon, Salle des anciennes écuries des Oudairies

Participants : 32

Mot d'ouverture : Luc BOUARD, maire de La Roche-sur-Yon et président de La Roche-sur-Yon Agglomération

Intervenants en tribune :

- Anne AUBIN-SICARD, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et 1ère adjointe au maire de La Roche-sur-Yon
- Thierry GANACHAUD, Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Nesmy
- Alexandra GABORIAU, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Thorigny
- Manuel GUIBERT, Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Fougeré
- Marie-Pierre KEREBEL, responsable du Service Eau Assainissement Déchets
- Frédéric TOURANCHEAU, responsable d'activité Patrimoine, Service Eau – Assainissement - Déchets
- Hervé CIRAFFELI, directeur Environnement Développement Durable Paysages

Garants de la concertation : Mireille AMAT et Serge QUENTIN

Animation : Jean-Baptiste POINCLOU, Parimage

INTRODUCTION DE LA REUNION

Ouverture de la réunion par Jean-Baptiste POINCLOU

Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur de la réunion, présente le déroulé de la réunion : un mot d'introduction du Président de La Roche-sur-Yon Agglomération, puis un mot de présentation des deux garants de la concertation désignés par la CNDP, suivi d'une présentation du projet accompagnée d'un temps d'échanges. Jean-Baptiste POINCLOU indique qu'il rappellera quelques petites règles avant le temps d'échanges pour que chacun puisse s'écouter et que l'ensemble des paroles puissent être prises en compte dans le compte-rendu de la réunion, qui sera mis en ligne sur le site internet.

Mot d'introduction du Président de l'Agglomération

Luc BOUARD, président de La Roche-sur-Yon Agglomération exprime son enthousiasme à l'idée de commencer ce cycle de réunions dans le cadre de la concertation préalable. Il indique que l'histoire de cette nouvelle station doit se construire en collaboration avec les habitants. Il retrace les différentes étapes du projet. Pour cela, il part d'un constat : la station d'épuration de Moulin-Grimaud a été construite il y a près de 50 ans et pour une population de moins de 40 000 habitants. Il souligne alors que la station est vieillissante et qu'il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui cette station est arrivée au bout de ses capacités. Il ajoute que ses objectifs étaient ceux des années 60 et ne sont aujourd'hui plus les mêmes. A partir de ce constat, le président de l'Agglomération explique qu'ils ont souhaité mener une réflexion avec les élus et les cabinets spécialisés pour rendre compte de la situation, fixer les enjeux et les objectifs et contacter tous les partenaires qui pourront les accompagner pendant cette construction. Il indique que c'est pour cette raison qu'il a à ses côtés un certain nombre de maires, le maire de Nesmy, de Thorigny et de Fougeré, ainsi qu'un certain nombre de représentants de La Roche-sur-Yon Agglomération qui siègent à ses côtés au conseil municipal. Par ailleurs, il explique que ce qu'ils ont souhaité proposer à La Roche-sur-Yon c'est une station qui soit réalisée pour qu'elle soit encore en fonctionnement dans une cinquantaine d'années, et pour cela il leur faut une station qui soit à la pointe de l'innovation. C'est le premier objectif. Le maire de La Roche-sur-Yon mentionne le deuxième objectif : prendre en compte l'évolution du territoire, en particulier avec l'augmentation de la population (population réelle de plus de 60 000 habitants aujourd'hui sur le territoire communal et de plus de 100 000 habitants sur l'agglomération). Il précise que la côte atlantique a un attrait croissant vis-à-vis des populations et qu'ils seront probablement au moins 150 000 habitants sur l'agglomération dans quelques années. Il expose ensuite le troisième objectif, qui consiste à intégrer la station dans le paysage, notamment face aux urgences écologiques, environnementales et paysagères, et avec un équipement qui permette d'avoir le moins de rejets possible. Il continue son propos en évoquant le quatrième objectif : une station qui produise de l'énergie mais qui en consomme le moins possible. Enfin, il indique un dernier objectif qui est de donner à cette station une dimension pédagogique, pour que ce soit un lieu qui serve de démonstrateur pédagogique pour toute la population. Il précise que l'Agglomération a souhaité que les informations soient partagées et que le public puisse contribuer. Il considère que toute personne doit pouvoir se rendre sur le site, voir ce qui s'y passe, avec un équipement prévu à cet effet, etc. Le Président de l'Agglomération annonce que pour répondre à ces différents objectifs, cet équipement va nécessiter un investissement assez élevé qui s'amortira sur 20 ans, 30 ans ou 40 ans. Enfin, il conclut son propos en expliquant qu'il s'agit d'un équipement qui est par nature dérangeant et qui nécessite, par conséquent, beaucoup de concertation. C'est pourquoi ils ont sollicité la CNDP, pour être les garants de la concertation et que toutes les étapes soient respectées.

Mot de présentation des garants

Serge QUENTIN, garant de la concertation, présente la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) : une autorité administrative indépendante, créée en 1995 par la loi Barnier, dont la mission est de permettre au public de s'exprimer sur tous les dossiers qui sont soumis à évaluation environnementale. Il ajoute que la CNDP remercie le maître d'ouvrage pour avoir accepté volontairement de conduire une concertation à destination du public afin qu'il puisse s'exprimer. Il invite le public à profiter de ces moments d'ouverture et de concertation vers le public. Il passe la parole à Mireille AMAT.

Mireille AMAT, garante de la concertation, informe sur les différents rendez-vous de la concertation jusqu'au 21 février : une réunion publique d'ouverture et une de fermeture, une table ronde sur l'assainissement et le cycle de l'eau, deux ateliers thématiques et des stands sur le marché de La Roche-sur-Yon. Elle explique que ces stands sur le marché doivent permettre d'aller vers le public qui ne peut pas ou qui n'ose pas se rendre à des réunions publiques. Elle souligne que l'importance est que le public puisse s'exprimer sur le projet et poser des questions. Elle indique que le site internet permet de poser toutes les questions et de consulter toutes les autres questions qui ont été posées. Elle ajoute que tous les documents qui sont connus à ce jour sont également disponibles. Elle insiste sur leur rôle qui consiste à assurer que l'information passe bien, que le public trouve des réponses à ses questions et à assurer la transparence de cette concertation.

Serge QUENTIN reprend la parole pour annoncer qu'à la fin de cette concertation, ils auront un mois pour rendre un bilan qui fera état de cette concertation et non pas du fond du problème. Ils ne s'exprimeront pas sur le dossier de concertation en lui-même. Il explique qu'ils ne donneront pas d'avis mais qu'ils feront une synthèse des observations sur la concertation en tant que telle. Il insiste sur l'idée qu'il ne faut pas confondre une concertation avec l'enquête publique qui aura lieu plus tard et au cours de laquelle les commissaires-enquêteurs donneront leurs avis sur le fond du problème. Le bilan fera alors partie des premières pièces de l'enquête publique.

Jean-Baptiste POINCLOU remercie les garants et indique aux participants que l'on va passer à la présentation du projet, avec ses différentes dimensions ses différents aspects, suivi d'un temps d'échanges.

PRESENTATION DU PROJET

Le contexte

Anne AUBIN-SICARD, vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération, indique qu'ils vont présenter le contexte du projet, ses objectifs, ses caractéristiques et ses incidences, ainsi que le calendrier et l'ensemble des réunions et des ateliers à venir.

Elle rappelle le contexte du projet et les raisons pour lesquelles l'Agglomération porte ce projet : elle en a la compétence depuis 2010, que ce soit l'assainissement non-collectif ou collectif sur l'ensemble de son territoire. Elle revient également sur l'historique de la station d'épuration, en soulignant que la station actuelle de Moulin-Grimaud a été construite en 1973. Elle précise qu'à l'époque, la station a été mise en service pour 40 000 habitants, puis elle a subi des aménagements afin de pouvoir répondre aux besoins de 83 300 habitants. Elle ajoute qu'il s'agit de la plus importante du territoire, assurant 70% des besoins épuratoires de l'agglomération. Le territoire communautaire compte également 29 autres stations. Par ailleurs, elle souligne que la station actuelle rejette de l'eau, de l'eau qui a été épurée et qui arrive dans le cours d'eau de l'Yon, ainsi que des boues qui sont traitées par le procédé dit « à boues activées ». En d'autres termes, ces boues vont être épandues sur des parcelles agricoles du territoire.

Anne AUBIN-SICARD évoque alors le caractère prioritaire de la station, mentionnant certains dysfonctionnements, dont celui de juin dernier. Elle explique que cet incident résulte d'un orage qui a entraîné le dysfonctionnement du transformateur assurant l'alimentation électrique de la station. Pendant plusieurs heures la station a été en défaut de fonctionnement et ce flux d'eaux usées est arrivé dans l'Yon. Elle ajoute que la station est régulièrement en situation de surverse, environ 4 à 10% de ce que rejette la station est en situation de débordement, et que pour cette raison la station a besoin d'être reconstruite. Ainsi, la vice-présidente explique que de 2015, l'Agglomération a pris une première délibération pour désigner un cabinet d'études qui a audité l'ensemble des 30 stations d'épurations du territoire, ainsi que l'ensemble des réseaux (environ 600 kilomètres de réseaux de collecte sur le territoire). Elle informe que sur les réseaux ils ont trouvé un certain nombre de points noirs par lesquels arrivent des remontées de nappes ou d'eaux pluviales qui viennent alors surcharger la station. C'est pourquoi les stations d'épurations de Moulin-Grimaud à La Roche-sur-Yon et de La Michelière à Mouilleron-le-Captif ont été jugées prioritaires. Elle précise que la station de La Michelière sera supprimée et raccordée à celle de Moulin-Grimaud.

Anne AUBIN-SICARD ajoute que parallèlement à cet audit, les élus de l'agglomération ont défini un zonage de l'assainissement en septembre. En d'autres termes, ils ont essayé d'imaginer l'évolution de leurs communes, de l'urbanisation, des activités économiques de leurs communes afin de définir demain leurs besoins en assainissement. Elle précise que ce zonage a été approuvé le 28 septembre 2021 et qu'à la suite de cela, un accord avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a été travaillé afin d'avoir un accompagnement financier, à hauteur de 50% maximum des coûts des travaux. Elle explique que sans ce Schéma Directeur de l'Assainissement des eaux usées (SDA), l'Agglomération n'aurait pas pu bénéficier de l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau. Elle souligne qu'entre 2016 et 2018, le SDA s'est mis en place avec toute la phase d'audit, puis il a fallu après établir la programmation des travaux à horizon 20 ans pour réhabiliter le tout. Ainsi, elle précise que depuis ce SDA, dès que des travaux sont entamés sur le territoire ce sont les priorités qui y ont été identifiées. Tous les travaux prioritaires relèvent de cet accord de programmation qu'ils ont signé avec l'Agence de l'Eau.

Les objectifs : pourquoi une nouvelle station ?

Anne AUBIN-SICARD présente, dans un deuxième temps, les objectifs du projet :

- Répondre au vieillissement des installations

Elle explique que dans les 10-15 ans à venir, des besoins d'interventions sur d'autres stations d'épuration seront nécessaires.

- Adapter le dimensionnement aux besoins

Elle souligne que le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération est attractif, accueillant de plus en plus d'habitants et de nombreuses activités économiques. Elle indique alors que l'assainissement doit s'adapter en conséquence de l'arrivée de ces nouvelles activités et de ces nouveaux habitants.

- Garantir la continuité de service public

La vice-présidente ajoute qu'il faut construire la nouvelle station d'épuration sur un autre site afin que celle de Moulin-Grimaud puisse continuer de fonctionner pendant la phase de construction.

- Anticiper les évolutions réglementaires

Elle insiste sur le caractère important de ce sujet, soulignant que les textes sont en train de bouger, que ce soit au niveau français ou au niveau européen. Elle explique que la question énergétique va devenir une question prioritaire, avec des stations qui devront être neutres en termes de production et d'utilisation d'énergie, voire qui devront être à énergie positive. Par ailleurs, elle ajoute que d'autres évolutions sont à venir, en particulier sur l'amélioration des normes de rejets des stations d'épuration. Elle explique qu'aujourd'hui les eaux épurées sont rejetées dans l'Yon, or il y a dans ces eaux des micropolluants, notamment des résidus médicamenteux, que la réglementation n'impose pas de traiter . Elle précise que des discussions européennes sont en cours sur le sujet et que demain les normes de rejet vont être de plus en plus sévères, impliquant des traitements plus techniques à l'intérieur de la station.

- Améliorer la qualité des eaux rejetées

Anne AUBIN-SICARD indique que l'objectif est d'améliorer la qualité des eaux traitées en intégrant notamment les paramètres identifiés dans le cadre des évolutions réglementaires.

- Améliorer la filière boue

Elle indique que les boues de la station d'épuration actuelle sont aujourd'hui épandues, mais que la réglementation va rendre de plus en plus compliqué l'épandage des boues sur les terres agricoles. A l'échelle française, des textes sont en préparation sur ce sujet.

De plus, **Anne AUBIN-SICARD** annonce les grandes ambitions que l'Agglomération s'est fixée. En effet, elle souhaite disposer d'une installation :

- Fiable avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés ;
- Evolutive et adaptable aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire ;
- Modulaire permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants ;
- Pédagogique, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux : préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc. ;
- Intégrée dans son environnement immédiat.

Les caractéristiques

Anne AUBIN-SICARD présente brièvement le petit cycle de l'eau, qu'ils ont souhaité représenter de manière schématique, afin de montrer le fonctionnement du système.

Thierry GANACHAUD prend la parole pour présenter certaines caractéristiques du projet. Il explique que l'une des priorités que se sont fixés les élus communautaires, est la conception d'une station à la fois moderne, évolutive et innovante. Il souligne que depuis 1973 un certain nombre de points ont évolué et ils ont alors souhaité renouveler et sécuriser les ouvrages, en améliorant les performances épuratoires. Il précise qu'ils utiliseront des matériaux d'aujourd'hui (matériaux biosourcés et adaptés aux nouvelles normes constructives). Il ajoute qu'ils vont également sécuriser les équipements électriques dès la conception de la station et améliorer la sécurité du travail des exploitants.

Par ailleurs, il précise la conservation du site actuel en fonctionnement le temps des travaux afin de préserver la continuité de service de la station d'épuration actuelle, pour assurer le traitement des eaux usées de l'agglomération mais aussi la nécessité de son déplacement futur parce que la station est en zone inondable aujourd'hui. Il informe également sur l'objectif de créer autour de l'installation des circuits pédagogiques afin que chacun puisse regarder les évolutions industrielles de demain, avec l'installation possible de pilotes dans un espace dédié. Il précise que cette station sera modulaire et évolutive.

De plus, il explique que le dimensionnement sera adapté pour un territoire attractif, soulignant qu'en 2020 le nombre d'habitants aurait augmenté d'environ 4 250 habitants par rapport à 2014.

Thierry GANACHAUD indique aussi qu'ils répondront aux enjeux liés aux volumes et aux quantités des populations rejetées aux réseaux des eaux usées. Il précise qu'aujourd'hui la station en débit maximum représente 12 000m3/jour et que demain elle pourra atteindre 48 000m3/jour dans sa version maximale. Enfin, il ajoute qu'ils souhaitent anticiper l'avenir avec un procédé de méthanisation, qui permettra également de traiter les boues de trois autres stations d'épuration communautaires.

Anne AUBIN-SICARD reprend la parole pour évoquer la localisation du projet et les différents sites qui ont été étudiés pour l'implantation de la future station : six sites différents ont fait l'objet d'une étude. Différents critères d'analyses ont été regardés :

- Surface mobilisable,
- Inondabilité,
- Nature du sous-sol,
- Transfert effluents bruts,
- Continuité de service,
- Réutilisation d'ouvrages,
- Distance au point de rejet,
- Proximité du réseau GRDF,
- Impact PLU,
- Franchissement infrastructures (routes et/ou SNCF), cours d'eau.

La vice-présidente explique que sur les 6 sites étudiés, 3 ont été considérés comme trop petits. Elle souligne qu'ils ont alors retenu une parcelle de 20 hectares, et que l'emprise du futur équipement serait sur 8 hectares au total. Elle annonce que ce site se trouve au sud-ouest de la zone d'activités de Belle Place. Elle montre également les cheminements piétons existants qui pourront longer la station. Elle précise qu'ils souhaitent une station d'épuration ouverte et pédagogique avec la mise en place d'un certain nombre de panneaux d'information.

Anne AUBIN-SICARD indique ensuite les accès envisagés, tout en précisant qu'ils ne sont pas encore arrêtés. Un accès est possible au nord de la station et un second sur la route existante de La Potinière avant le village.

Thierry GANACHAUD reprend la présentation des différentes caractéristiques. Il souligne que l'Agglomération doit anticiper les évolutions réglementaires avec une station moderne et modulaire.

Il précise que le premier point est de contribuer aux objectifs du PCAET communautaire en matière de production d'énergies renouvelables avec la production de biogaz. Ils ont également souhaité anticiper la future réglementation européenne en matière de production d'énergies renouvelables. Il indique qu'ils disposent de la réserve foncière pour la future production. Il ajoute qu'ils vont également lutter contre la pollution des milieux , soulignant qu'aujourd'hui, la science ne leur permet pas de tout traiter, de tout récupérer et de tout filtrer, ce qui explique la modularité de la station qui doit leur permettre d'ajouter ces traitements techniques et scientifiques éprouvés si nécessaire, notamment pour traiter les micropolluants.

Thierry GANACHAUD évoque ensuite les deux filières de la future station d'épuration : la filière boue et la filière eau. Concernant la filière eau, il explique qu'ils vont créer les conditions de qualité d'eau épurée avec une situation en tête de bassin versant dont l'objectif est de garantir un débit d'eau traitée en sortie de station qui représente jusqu'à 70% du niveau de débit d'étiage sur l'Yon en période de temps sec. Ils vont également optimiser le traitement des paramètres polluants définis dans la future directive européenne. Il mentionne aussi le traitement de pollution bactériologique qu'ils vont proposer puisque l'Yon est un affluent du Lay et le Lay se jette ensuite dans la mer. Il évoque également des partenariats avec les écoles d'ingénieurs, les universités ou les entreprises pour favoriser l'innovation et pour avoir un certain nombre de données qui ne sont pas disponibles aujourd'hui . Il invite les participants à la réunion thématique du mardi 24 janvier où un focus sera fait sur la filière eau.

Il revient ensuite sur la filière des boues et ce qui est proposé de mettre en place. Il explique que l'idée est de pérenniser la filière boue en anticipant les évolutions probables de la réglementation. La réglementation étant de plus en plus importante sur l'épandage des boues d'épuration. Il souligne que beaucoup d'agriculteurs refusent les boues d'épandage des stations d'épuration. Il informe alors que la méthanisation permettra une réduction de 30% à 40% du volume de boues, et avec le digestat (boues digérées), ils prévoient ensuite de faire de la valorisation thermique. Il précise que cette valorisation thermique permettra de chauffer et de sécher les boues qui sont produites en sortie de méthanisation. Par ailleurs, il indique qu'ils s'appuieront sur la vente de biogaz produit dans le méthaniseur, en le réinjectant sur le réseau GRDF. **Thierry GANACHAUD** insiste sur le choix visionnaire qu'ils ont fait concernant la filière boue avec la méthanisation et la valorisation thermique. Il ajoute que leur objectif est d'aller le plus rapidement possible sur des installations vertueuses. Il précise qu'il y aura évidemment un déchet ultime, les cendres qui seront évacuées du site pour être traitées dans d'autres centres spécialisés. Autrement, un certain nombre de résidus seront traités sur place. Il invite les participants à la réunion thématique sur la filière boues le mercredi 8 février.

Anne AUBIN-SICARD reprend la parole pour évoquer le devenir du site actuel. Elle explique que les installations seront démolies, et une renaturation du site est envisagée afin de rendre le site à la nature, de le requalifier d'un point de vue paysager. Elle indique aux participants qu'ils seront invités à faire des suggestions lors d'un atelier le 14 février. Elle ajoute qu'il est nécessaire d'avoir sur le site actuel un ouvrage de sécurité, un bassin tampon qui permettra dans le cas d'un incident au niveau du poste de transfert ou de la station d'épuration de stocker les eaux usées pour éviter qu'elles n'arrivent dans l'Yon.

Manuel GUIBERT prend la parole pour présenter l'aspect financier du projet, indiquant qu'il s'agit de l'investissement le plus important du mandat du président de l'agglomération. L'investissement est estimé à 80-90 millions d'euros HT. Il souligne que ce montant reste une estimation et que ce dernier sera affiné avec l'avancée de la procédure et du projet. Il précise que le projet sera amorti sur plusieurs dizaines d'années et qu'ils vont solliciter plusieurs partenaires, en particulier l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui suit activement ce projet et qui a retenu ce projet de station d'épuration communautaire comme système d'assainissement prioritaire. Il explique que l'Agence de l'Eau peut les aider à hauteur

maximum de 50% sur la base de coût référence. **Manuel GUIBERT** ajoute qu'ils solliciteront également l'Ademe, la Région et le Département. L'objectif étant que le reste à charge pour la collectivité soit le plus réduit possible.

Il évoque, dans un second temps, le marché public global de performance (MPGP) auquel ils vont recourir et qui englobe à la fois la conception, la construction et l'exploitation du site. Il explique qu'il s'agit d'un contrat global qui a plusieurs objectifs : donner une performance, atteindre les objectifs chiffrés, en particulier sur l'efficacité énergétique, sur l'incidence écologique, sur la qualité de service et sur le niveau d'activités. Il précise que ce type de marché permet de donner des garanties à la collectivité pour un tel projet. Une période de négociation s'ouvrira ensuite et les candidats qui postuleront feront l'objet d'une offre avec des critères clairement identifiés.

Alexandra GABORIAU présente ensuite le calendrier du projet. Elle explique qu'il va s'étaler sur quatre grandes périodes :

- 1ère période : la concertation sur 6 semaines, jusqu'au 21 février.
- 2ème période : le lancement du MPGP en mars, qui va s'étaler sur une année environ.
- 3ème période : le choix du concepteur-constructeur-exploitant en mars 2024 qui les accompagnera sur toute la procédure.
- 4ème période : l'instruction dossier sur 16 mois, avec dépôt auprès des services de l'Etat du dossier réglementaire pour la station en juin 2024 et début de la phase conception.

Elle explique qu'ils espèrent obtenir l'arrêté d'autorisation pour le début des travaux en novembre 2025 et qu'une mise en service est attendu pour novembre 2027 avec quelques mois de tests, d'observations, d'essais et de mise au point pour un enclenchement de la garantie et une réception définitive de l'ouvrage en septembre 2028.

Anne AUBIN-SICARD reprend la parole pour présenter les incidences potentielles du projet sur l'environnement. Elle explique qu'ils ont d'abord travaillé la compacité des ouvrages et qu'ils ont souhaité que ces derniers soient fermés, recouverts, en particulier pour les nuisances sonores et olfactives éventuelles. Elle précise que dans les deux cas un état initial olfactif et acoustique sera réalisée et que l'idée est d'avoir des bâtiments étanches avec de la ventilation, du traitement de l'air, etc. Concernant la ressource en eau, leur objectif est d'améliorer la qualité de l'eau avec des rejets qui soient plus purs qu'ils ne peuvent l'être aujourd'hui. Sur la question climatique, ils souhaitent avoir une station performante et qui respecte les objectifs du plan climat (PCAET). Sur le milieu naturel, avec une station aussi compacte que possible, elle souligne qu'ils vont limiter notamment l'artificialisation des sols. Elle indique qu'une étude faune-flore est en train de se finaliser sur le périmètre d'étude, montrant un certain nombre de zones à enjeu. Par ailleurs, concernant l'impact sur la qualité de l'air, elle mentionne les traitements poussés qui seront mis en place afin d'épurer jusqu'à 99,9% les fumées qui sortiront de la station. Sur la question des risques technologiques, elle indique que les technologies proposées aujourd'hui sont des technologies répandues sur le territoire national. Enfin, sur le plan de la circulation routière, elle annonce qu'avec la technologie envisagée, ils vont réduire un certain nombre de nuisances liées à la circulation des camions.

Manuel GUIBERT présente la concertation préalable, précisant qu'il s'agit d'une concertation facultative dont l'objectif est de présenter le projet le plus en détail possible et de façon la plus transparente. Par ailleurs, il explique aux participants que l'idée est de répondre à leurs interrogations, ainsi que recueillir l'ensemble de leurs propositions, de leurs observations sur le projet, ses objectifs et ses caractéristiques, tout cela en amont de la procédure qui sera lancée plus tard. Il ajoute que l'objectif est d'informer largement l'ensemble de la population concernée, des 13 communes de l'agglomération en leur partageant le diagnostic, en échangeant sur les objectifs et les caractéristiques.

Cette concertation doit permettre d'enrichir le projet, d'essayer de cerner au mieux les attentes et besoins exprimés et d'aboutir à des solutions partagées.

Il explique que la concertation débute avec cette réunion et s'achèvera le 21 février. Il informe les participants que plusieurs documents sont à leur disposition :

- Le dossier de concertation et la synthèse (dépliant) téléchargeables sur le site internet et disponible dans les lieux de vie du territoire et lors des rencontres ;
- Un site internet dédié avec ces informations, les comptes-rendus des rencontres, et les présentations progressivement mises en ligne ;
- Un document pédagogique expliquant le cycle de l'eau.

Alexandra GOBORIAU présente ensuite le calendrier des différentes réunions prévues dans le cadre de la concertation :

Elle explique qu'il est important d'avoir des contributions écrites pour que les garants puissent rendre un rapport le plus complet possible. Elle invite les participants à poser leurs questions sur le site internet ou dans les registres des mairies.

Anne AUBIN-SICARD conclue la présentation, en soulignant que ce projet a été travaillé par les élus de l'agglomération. Ils se sont réunis à trois reprises en séminaire pour avancer sur le sujet et faire les choix qui ont été présentés. Elle remercie également les cabinets et les services qui les accompagnent.

Jean-Baptiste POINCLOU remercie le maître d'ouvrage pour cette présentation et annonce le temps d'échanges. Il explique que des séries de trois questions seront prises avant de repasser la parole à la tribune. Il invite les participants à lever la main, à se présenter et à attendre d'avoir un micro pour que leurs contributions puissent être intégrées dans le compte-rendu.

TEMPS D'ECHANGES

Intervention 1

Un habitant de La Roche-sur-Yon prend la parole. Il souligne être intéressé par les problèmes d'assainissement dans les collectivités puisqu'il en a fait son travail pendant 40 ans. Il fait plusieurs

observations. Dans un premier temps, il souligne que les accidents majeurs qui ont lieu sur l'ancienne station sont liés en partie à un défaut d'exploitation. Il réhabilite l'ancienne station en indiquant que la station est un peu surchargé mais pas énormément et qu'elle a fait du bon travail pendant plusieurs années. Par ailleurs, il indique avoir l'impression que tout est déjà décidé et arrêté, que ce soit sur la filière eau ou sur la filière boue, et qu'il n'y a plus beaucoup d'éléments sur lesquels discuter.

Dans un deuxième temps, il revient sur les 48 000 m3 qui pourront être traités avec la nouvelle station d'épuration, or selon lui, pour une station prévue à 120 000 équivalents-habitants, cela représente 400 litres d'eau par jour et par habitant. Il indique que *« ce n'est plus La Roche-sur-Yon mais Las Vegas ».* Il mentionne alors un problème majeur qui n'est pas lié à la pollution mais à la quantité d'eaux parasites qui entrent dans le réseau d'assainissement, soulignant que le gros travail en amont est sur le réseau pour réduire au maximum les eaux parasites.

Troisièmement, il revient sur le choix de s'orienter vers un décanteur primaire avec une méthanisation, en indiquant qu'il s'agit d'un dispositif qui existait sur le traitement des Sables d'Olonne il y a une quarantaine d'années mais que lors de l'extension de la station d'épuration ce système a été abandonné. Il notifie que la production de biogaz sur cette station suffisait seulement à chauffer le fermenteur de façon à avoir des boues au niveau thermique et qu'il n'y avait pas d'excédent énergétique. Il se montre alors peu optimiste face à l'affirmation qui a été faite de vouloir vendre du gaz à GRDF.

De plus, cet habitant s'interroge sur l'incinération des boues et demande si l'Agence de l'Eau aurait changé d'avis sur le retour au sol des boues.

Il revient également sur le Marché Public Global de Performance (MPGP) et sur l'intégration sur 10 ans du nouveau gestionnaire qui sera en relation avec le constructeur et demande ce qu'il en sera du gestionnaire actuel.

Par ailleurs, il s'interroge sur le choix qui a été fait de ne pas mettre en œuvre de procédé de réutilisation des eaux usées traitées, alors qu'aux Sables d'Olonne cela a été mis en place.

Concernant le coût du projet, il mentionne un coût élevé indiquant que cela fait 800 euros par équivalent-habitant pour une station de 120 000 équivalents-habitants.

Enfin, il demande quel sera l'impact sur le prix de l'eau, précisant que le prix de l'eau a déjà un impact important depuis que le service eau potable est passé au niveau du syndicat départemental. Il pense que si on ajoute la taxe assainissement, le prix de l'eau va doubler dans les 10 ans.

Anne AUBIN-SICARD souligne que la station d'épuration de Moulin-Grimaud a rempli son travail et qu'aujourd'hui elle épure correctement les eaux mais que demain elle ne répondra pas aux nouvelles normes européennes à venir sur les pesticides, les micropolluants. Elle ajoute qu'il y a également des dysfonctionnements liés aux intrusions d'eau de pluie dans les réseaux lors de fortes périodes de pluviosité, qui ont fait débordé la station. Elle explique que le travail prioritaire qui est réalisé par la collectivité aujourd'hui, c'est de travailler sur les réseaux pour éviter l'arrivée des eaux de pluies parasitaires. Elle ajoute que cela explique le chiffre de 48 000m3 puisqu'ils se sont basés sur l'hypothèse négative la plus haute pour dimensionner ce volume. Elle précise que ce ne sera pas un volume du quotidien mais qu'il pourrait correspondre à une situation exceptionnelle.

De plus, elle revient sur la filière eau et sur ce qui a été fait aux Sables d'Olonne. Elle explique que les eaux usées qui sortent de la station sont retraitées pour fabriquer de l'eau « potable ». Elle indique qu'ils se sont intéressés à ce sujet pour la nouvelle station d'épuration. Toutefois, aujourd'hui 70% du débit d'eau de l'Yon en période sèche est assuré par le rejet de la station. Elle précise alors que le débit normal de l'Yon ne pourrait pas être assuré et que cela entraînerait d'autres problématiques.

Concernant le MPGP, elle indique que c'est le choix d'un marché un peu particulier. Sur Moulin-Grimaud, ils ont actuellement une délégation de service public (DSP) de 5 ans, détenu par Suez. La construction de la station d'épuration va démarrer en 2025 pour s'achever en 2027, donc si les 5 ans

ne suffisaient pas pour maintenir la station en état de fonctionnement, elle explique qu'ils pourraient prolonger de quelques mois la DSP. De plus, elle mentionne différentes raisons pour justifier le choix de ce marché. Tout d'abord, le MPGP va permettre de négocier avec les entreprises qui vont candidater alors que dans un marché classique, les entreprises auraient proposé des solutions techniques et un montant financier mais l'Agglomération n'aurait pas pu négocier le montant. Ensuite, elle explique que le MPGP va se découper en deux phases : la phase de construction de 4 ans et la phase d'exploitation de 6 ans, soit 10 ans au total. Le constructeur qui va s'engager aura alors des garanties avec ce type de marché. Pendant la phase d'exploitation de 6 ans, l'Agglomération pourra vérifier que le constructeur garantit les objectifs sur lesquels il s'est engagé, et si ce n'est pas le cas, il pourra avoir des pénalités financières.

De plus, **Anne AUBIN-SICARD** ajoute qu'elle ne connaît pas le positionnement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur le retour au sol des boues.

Sur la question du prix de l'eau, elle explique qu'ils vont effectuer un emprunt d'une durée de 40 ans pour financer la construction de la station. Elle souligne que ce sont les habitants qui payent la part assainissement de la facture d'eau qui va financer le projet, et que par conséquent, il va falloir qu'ils lissent sur une période longue le coût de la station, afin que l'impact soit aussi réduit que possible sur la facture. Pour cela, ils vont aller chercher des aides. Elle souligne qu'à ce stade, ils savent que l'Agence de l'eau va les accompagner. Elle précise qu'ils vont également solliciter la Région et le Département pour que le reste à charge de la collectivité soit le plus réduit possible. Toutefois, elle indique qu'elle ne peut pas annoncer un chiffre sur la facture aujourd'hui puisque le marché n'a pas encore été lancé et que le montant final de cette station n'est pas encore fixé.

Serge QUENTIN demande au maître d'ouvrage s'il sera en mesure à la dernière réunion publique d'apporter une étude prospective sur le prix de l'eau.

Anne AUBIN-SICARD répond que des éléments prospectifs pourront être apportés.

Enfin, **Anne AUBIN-SICARD** ajoute que l'idée de cette réunion était d'arriver avec des éléments. Elle comprend que cela peut paraître relativement abouti mais elle souligne que l'idée de la concertation c'est d'être transparent sur ce qui a été pré-validé afin que chacun puisse faire des contributions. Elle précise que parmi ces dernières certaines seront gardées, d'autres non et que ce sera le choix de l'équipe d'élus. Elle invite les participants à venir enrichir le projet sur divers aspects, en contribuant activement.

Intervention 2

Une habitante de La Marronnière remercie le maître d'ouvrage pour la qualité du travail qui a été réalisé et pour la place du débat à venir. Elle souligne ne pas avoir beaucoup de connaissances sur la procédure de MPGP et souhaiterait avoir plus d'informations, ainsi que sur la durée de ce marché. Par ailleurs, elle s'interroge sur la localisation du stockage des résidus.

Thierry GANACHAUD explique que les déchets ultimes iront dans un centre de traitement des déchets ultimes mais il précise que le choix n'est pas encore fait puisqu'ils ne connaissent pas encore les types de déchets, ne connaissant pas les procédés proposés par les candidats.

Cf réponse intervention 1 sur le MPGP

Intervention 3

Un habitant de La Roche-sur-Yon souhaite connaître l'impact du projet sur le prix de sa facture, soulignant qu'aujourd'hui il paye 3,60 euros/m3.

Cf réponse intervention 1

Jean-Baptiste POINCLOU relève deux questions qui feront l'objet de réponses écrites ultérieures : la possibilité d'un bassin tampon et la position de l'Agence de l'eau sur le retour aux sols des boues.

Marie-Pierre KEREBEL prend la parole concernant le bassin tampon. Elle explique que la station d'épuration est en capacité d'accepter jusqu'à 12 000m3 par jour et que si des volumes supérieurs arrivent, il y aurait inévitablement des débordements. La nouvelle station d'épuration sera alors construite pour accueillir jusqu'à 48 000m3/j, permettant de répondre au cas le plus défavorable en terme de capacité. Elle précise qu'ils vont sécuriser avec des groupes électrogènes pour assurer la continuité du fonctionnement. Un doublement des équipements sera également mis en place pour continuer à traiter l'ensemble des eaux usées qui arriveront à la station d'épuration. Elle indique que ce qui peut arriver c'est qu'il y ait un arrêt à un instant T et par conséquent un bassin tampon est nécessaire pour assurer la continuité et la remise en route avec un temps suffisant pour intervenir et respecter l'objectif de 0 rejet d'eaux non traitées dans l'Yon.

Intervention 4

Le président de FNE Vendée exprime sa satisfaction face au choix qui a été fait de recourir à ce processus de concertation avec garants selon les modalités de la CNDP. Il demande que les études mentionnées dans le dossier de concertation soient mis à disposition du public directement sur le site de la concertation afin d'alimenter une réflexion commune. Selon lui, il s'agit d'un moyen de susciter des questions ou de répondre par anticipation à certaines interrogations. Par ailleurs, il aimerait pouvoir se faire rapidement une idée sur le processus de traitement. Il précise qu'aujourd'hui de nombreuses techniques existent et qu'il a bien compris que l'Agglomération avait un regard sur ce qui peut se faire dans d'autres collectivités. Il pense qu'il y a des éléments à imaginer dès maintenant pour ne pas différer dans le temps cette question des traitements de micropolluants qui sont vraiment le sujet dans l'actualité. Il demande que ces sujets soient pris en considération le plus tôt possible pour que si des réponses sont possibles elles soient mises en œuvre rapidement. De plus, il revient sur la question des points noirs et indique qu'il y a aussi un travail à faire en amont et pas seulement sur les eaux parasites. Il précise que les activités économiques contribuent également à alimenter la station. Il s'interroge sur ce qui peut être fait en terme de prévention afin que les rejets de certaines activités ne viennent pas surcharger le travail à faire au niveau de la station d'épuration. Il souhaiterait avoir des éléments à disposition sur ces sujets. Il relève également une ambiguïté dans la présentation lorsque le maître d'ouvrage a évoqué le 0 rejet dans l'Yon. Il explique qu'il a bien compris que ce n'était pas 0 rejet puisque la station va renvoyer de l'eau qui sera rejetée dans la rivière mais il invite les élus à clarifier cette question. Enfin, sur la filière boue, il mentionne la nécessité de mettre à disposition des éléments plus précis sur le fonctionnement du process.

Anne AUBIN-SICARD explique qu'il existe une synthèse du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qu'ils pourront mettre en ligne. Elle revient également sur les différents traitements et se montre d'accord avec l'idée que la prévention est essentielle. Concernant la question des industriels, elle souligne que la station traite aujourd'hui majoritairement des eaux usées des habitants du territoire mais qu'ils ont des conventions de déversement avec 7 industriels . Elle précise que tout ce qui arrive à la station n'arrive pas n'importe comment et que s'il y a de la prévention supplémentaire à faire par rapport à ce qui est fait aujourd'hui, ils le feront.

Sur l'ambiguïté de la présentation, elle indique qu'il ne s'agit pas de 0 rejet mais de 0 rejet polluant mais qu'il y a bien de l'eau épurée qui arrive dans l'Yon.

Thierry GANACHAUD explique que pour la filière boue et la filière eau, ils y répondront lors des ateliers thématiques avec les avantages et les inconvénients de chaque filière.

Marie-Pierre KEREBEL revient sur la question des micropolluants. Elle explique que chacun est producteur de micropolluants et que, par conséquent, tout l'enjeu et la difficulté, réside dans le fait

que dès qu'un produit ménager, un dentifrice par exemple sont utilisés, ou une peinture est déversée cela peut apporter des micropolluants. Elle précise qu'il ne faut surtout pas que ce soit dans le réseau d'assainissement. Elle informe que l'ensemble des usagers peut avoir un impact micropolluant via ses rejets dans le réseau d'assainissement et qu'il s'agit d'un sujet important sur lequel ils reviendront lors des prochaines réunions thématiques.

Anne AUBIN-SICARD ajoute que sur la question des micropolluants, ils sont un peu suspendus à la réglementation européenne qui n'est pas encore arrêtée sur le sujet. Ce qu'ils proposent aujourd'hui sur la station est d'avoir un pilote qui permet d'avoir une première action sur le sujet afin d'être prêt le jour où la réglementation européenne sur les micropolluants sera fixée avec le type de polluants précis qui seront à traiter par la station.

Hervé CIFARELLI souhaite apporter une précision sur la transmission de données sur le site internet, notamment sur les éléments du SDA. Il souligne que ce sont des études volumineuses et propose de fournir des synthèses pour illustrer les enjeux liés à la résorption de points et de difficultés sur le réseau d'assainissement.

Serge QUENTIN invite les participants à déposer leurs demandes sur le site participatif.

Intervention 5

Une habitante de La Roche-sur-Yon se montre satisfaite du volet pédagogique dans le projet. Elle explique que c'est important pour les habitants parce qu'ils ne sont pas des experts et que lorsque l'eau arrive épurée, elle ne se rend pas compte de l'ensemble du travail derrière. Elle trouve positif l'organisation de réunions sur le cycle de l'eau. Elle pense qu'il y a tout un travail à faire d'information et se dit extrêmement intéressée par le volet pédagogique.

Anne AUBIN-SICARD souligne que le volet pédagogique était une volonté forte du président de l'agglomération et que le public aura l'occasion d'y retravailler lors des ateliers.

Intervention 6

Un habitant souligne avoir vécu le contournement sud et l'arrivée des différents travaux qui ont été effectués. Il s'interroge sur l'environnement autour du site, autour de l'Yon et demande comment va être redessiné le quartier à proximité. Par ailleurs, concernant les accès routiers, il demande si des aménagements routes seront réalisés.

Anne AUBIN-SICARD explique que la volonté de la collectivité est d'avoir une station qui soit intégrée autant que possible dans son environnement et qu'un habillage particulier de la station pourra être imaginé. Elle ajoute qu'à l'échelle de l'agglomération, ils déploient l'opération 100 000 arbres, et que par conséquent, il y aura des plantations supplémentaires qui seront effectuées sur site pour avoir un écrin paysager qui intègre au maximum la station.

Anne AUBIN-SICARD précise qu'une charte chantier est travaillée aujourd'hui pour imposer un certain nombre de prescriptions aux entreprises qui construiront la station : les heures d'intervention, le bruit à éviter, etc. Elle indique qu'ils souhaitent que ce chantier se passe le mieux possible avec le moins d'impact négatif.

Jean-Baptiste POINCLOU reprend une série de trois questions.

Intervention 7

Un habitant demande à quel niveau sera fait le rejet dans la rivière et si des travaux sont prévus dans la rivière.

Anne AUBIN-SICARD répond que le point de rejet dans la rivière sera beaucoup plus haut puisque la station est construite plus haut.

Concernant les travaux en rivière, des aménagements seront réalisés pour relier la station au point de rejet futur mais il n'y a pas de travaux en rivière prévus.

Intervention 8

Un journaliste et citoyen de La Roche-sur-Yon demande s'il y aura une plus grande prise en compte des micropolluants PFAS, sachant que lors du dernier programme de recherche des substances dangereuses une étude de l'INERIS démontrait que les PFAS étaient régulièrement dans les mêmes proportions en entrée et en sortie de station, soit environ 20%. Il ajoute qu'il s'agit de composés qui étaient peu traités et qu'aujourd'hui ce sont des composés qui vont évoluer avec la réglementation européenne.

Hervé CIFARELLI explique que sur la question relative aux micropolluants, la réglementation n'est aujourd'hui pas si simple, en particulier sur le niveau de dépollution à réaliser sur ces substances. Il ajoute que les collectivités mettent en place des recherches de substances dangereuses et que des campagnes de recherche de substances dangereuses sont réalisées de manière régulière. Il précise qu'ils doivent réglementairement identifier un certain nombre de paramètres, de substances récurrentes qu'ils retrouvent à l'amont des stations d'épuration. L'objectif est de savoir celles qui sont vraiment impactantes sur l'arrivée de la station et d'identifier potentiellement le niveau de traitement qui pourrait être mis en place pour abattre ces différentes substances. Il souligne que la difficulté rencontrée est d'identifier un plan d'actions. Il indique qu'ils vont alors se regrouper avec plusieurs collectivités similaires de La Roche-sur-Yon Agglomération, notamment Cholet et Saint-Nazaire, pour identifier collégialement et avec l'Agence de l'Eau, un plan d'action, une méthodologie qui permettra aux collectivités de mettre en place un travail surtout à l'amont et bien évidemment en fonction des substances, de travailler avec la future station d'épuration un niveau de traitement potentiel pour abattre un certain nombre de substances.

Christophe SIMON explique que les PFAS se retrouvent dans les vêtements, les ameublements, certaines cosmétiques, les emballages papiers cartons pour contact alimentaire, ou encore les ustensiles de cuisine. Il souligne alors que la difficulté c'est que pour une famille il y a environ 3000-4000 molécules, et par conséquent le législateur avait souhaité passer d'abord par une recherche amont, pour limiter ou arrêter à la source avant de les traiter. Ensuite, il revient sur la difficulté de traitement de ces substances puisqu'il souligne qu'il existe des familles de molécules complétement différentes et qui nécessitent des traitements différents. Il indique qu'il faut cumuler un certain nombre de traitements en sortie de station, ce qui augmente considérablement les coûts d'investissement. Il annonce que l'Europe a prévu dans la future DERU des traitements de certains micropolluants et qu'ils attendent la sortie de cette future directive pour avoir plus d'informations.

Intervention 9

Une habitante de Moulin-Grimaud demande si avec cette nouvelle station elle pourra prétendre à l'assainissement collectif.

Par ailleurs, concernant la biodiversité et la préservation de l'environnement, elle souhaite avoir plus d'informations sur le devenir de la station actuelle.

Anne AUBIN-SICARD répond que la station actuelle va être déconstruite. Une renaturation du site sera mise en place et elle indique que lors des ateliers les participants auront des propositions à faire. Par ailleurs, elle ajoute qu'il y aura un bassin de sécurité, de stockage dans le cas d'un incident afin d'éviter le rejet direct dans la rivière. L'essentiel sera également renaturé par des chemins piétons.

Marie-Pierre KEREBEL revient sur la possibilité de passer de l'individuel au collectif. Elle souligne que pour la question de l'assainissement non-collectif, le village de Moulin-Grimaud est zoné en assainissement non-collectif et qu'aujourd'hui ils n'ont pas encore la connaissance des tracés. Elle précise qu'ils n'ont pas fait d'études particulières sur ce point et ajoute qu'au regard des installations existantes et du tracé du projet future, ils regarderont l'opportunité de raccorder ou non un certain nombre d'habitations. Elle indique que c'est un sujet qui pourra être abordé lors de la réunion des quartiers le 31 janvier.

Intervention 10

Un conseiller municipal de La Roche-sur-Yon rappelle que ce qui est important pour le public c'est qu'il ait l'impression d'avoir vraiment été écouté et que la concertation ne s'arrête pas au démarrage du projet. Il insiste sur la mise en place d'un suivi des décisions qui ont été prises ou des réponses qui ont été posées.

Jean-Baptiste POINCLOU redonne la parole aux garants pour leur mot de conclusion.

MOT DE CONCLUSION

Serge QUENTIN répond à la question sur le suivi et explique que lorsqu'ils rendront leur bilan de concertation, dans le dernier paragraphe, nommé « recommandations au maître d'ouvrage », ils émettrons en première recommandation de maintenir ou de créer un comité de suivi au moins jusqu'à la fin de la phase travaux. Il ajoute qu'ils recommanderont aussi que le site internet reste ouvert. Par ailleurs, il souligne leur satisfaction sur cette concertation et remercie les participants pour leur intelligence participative lors de cette première réunion. Il mentionne un débat très riche et invite à nouveau le public à donner leur avis sur le site internet et de proposer à leur entourage de venir participer aux différentes rencontres prévues. Il remercie les participants pour la qualité de leurs échanges.

Luc BOUARD conclut la réunion en remerciant les participants pour la qualité du débat et les invite à faire part de cette concertation et des prochaines réunions à leur entourage.